RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

**3REPARATIONS**
société par actions simplifiée au capital de 10000 euros
siège social : [redacted]
988449021 RCS Meaux
(la "**Société**")

# ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 08/08/2025

L'Associé unique :

- AF3R HOLDING SASU, ayant son siège social au [redacted] au capital de 1000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 942772831 et représentée par Rafa Mechety, en sa qualité de Président, titulaire de 10000 actions en pleine propriété

prend, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

## DÉCISION 1
## (Nomination d'un nouveau Directeur Général)

L'Associé unique décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général à compter du 08/08/2025 :

Monsieur Rafa Mechety, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]
demeurant [redacted]

Rafa Mechety exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et stipulations statutaires.

Rafa Mechety a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

L'Associé unique décide que les fonctions du nouveau Directeur Général seront exercées gratuitement.



R.M.

## DÉCISION 2
## (Signature électronique pour les formalités)

L'Associé unique convient expressément qu'il pourra signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Yousign qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la décision dans les conditions prévues par les lois applicables.

L'Associé unique s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes décisions soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chacun des Associés reconnait et accepte que sa signature via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois applicables et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le présent contrat à cet égard.

## DÉCISION 3
## (Pouvoirs pour les formalités)

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

**

Les présentes, constatant les décisions de l'Associé unique en date du 08/08/2025, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par l'Associé unique et les dirigeants sociaux, est remis au Président, qui le reconnait, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à CHELLES, le 08/08/2025,

[redacted]

Rafa Mechety, représentant de AF3R HOLDING SASU en sa qualité de Président
Président et Associé unique

[redacted]



R.M.

_____

Rafa Mechety

Directeur Général

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la société 3REPARATIONS



R.M.